

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 25 octobre 2018

Corniche des Forts : Pour un nouvel espace vert accessible à toutes et tous !

Depuis le 8 octobre, la Région a engagé les travaux pour l'ouverture d'un nouvel espace accessible au sein de la Corniche des Forts. Ce projet d'intérêt général offrira aux habitants du territoire un nouvel espace naturel.

Nous souhaitons réaffirmer notre mobilisation pour mettre en œuvre des politiques publiques de transition écologique.

Nos collectivités sont engagées pour faire de l'écologie un véritable levier d'amélioration du cadre de vie des habitants. Ouvrir un espace vert pour tous et toutes, c'est justement permettre de défendre la place de la nature en ville. Préserver les espaces naturels, c'est favoriser la biodiversité. Le projet d'aménagement de la Corniche des Forts répond à ces objectifs.

- Assurer en priorité la sécurité des personnes

Nous tenons à rappeler la nécessité des comblements du site pour assurer sa sécurisation. En effet, le site de la Corniche des Forts se situe sur d'anciennes carrières de gypse comportant de nombreux risques. Daniel Obert, Géologue, Expert honoraire près de la Cour d'Appel de Paris précise que « *les risques, et donc la dangerosité des anciennes carrières de gypse, sont liés à leur vieillissement après abandon.* » **« C'est pourquoi il convient de fermer, condamner ces espaces afin de prévenir tout accident de personne. » Le seul moyen d'éviter les désordres est évidemment le comblement, sauf à en bétonner les parois. »**

- Rappel sur la concertation

Dès 1992, les villes des Lilas, Pantin, Romainville et Noisy-le-Sec ont candidaté auprès de la Région, propriétaire du site, pour que soit réalisé un aménagement de Base de Plein Air et de Loisirs.

Aujourd'hui, après des années d'attente et de travail des différents partenaires, les travaux démarrent, avec comme **premier chantier le défrichage puis le comblement des carrières**, indispensable pour sécuriser le lieu et éviter son érosion, et à terme son effondrement.

Un travail partagé en ateliers urbains a eu lieu au début des années 2000 pour définir les attentes. En 2002, sur la base d'un premier projet, une étude d'impact et une déclaration d'utilité publique ont été conduites par la Région : des premiers aménagements ont été réalisés entre 2007 et 2008 (aménagement des abords du château, 49 parcelles de jardins familiaux, un cheminement Est-Ouest de 2,8km). En 2015, après une nouvelle étude d'impact et un avis de l'Autorité environnementale, la Région a engagé la nouvelle phase du projet pour sécuriser le site. Le projet prévoyait initialement l'ouverture d'un parc de 12 hectares. Pour assurer l'équilibre écologique du projet **l'emprise de la future zone aménagée a été réduite, à la demande des élu.e.s locaux, à 8 hectares en 2017**, donnant lieu à une mise à jour de l'étude d'impact et un nouvel avis de l'Autorité environnementale, en octobre 2017. **Cette dernière version du projet a alors été présentée par les services de la Région aux associations, qui n'ont à l'époque fait aucun commentaire sur le projet.**

- Il faut poursuivre le dialogue

Nous souhaitons d'abord rappeler le contenu du projet qui n'est pas celui que certains prétendent. Il n'y a ni « saccage d'une forêt », ni aménagement type « solarium ».

Sur les 28 hectares aujourd'hui fermés et dangereux d'accès, seuls 8 hectares vont être comblés :

- **4,5 hectares vont former une zone consacrée aux loisirs** (équipements sportifs légers, jeux pour enfants, promenade dans la nature) ;
- **2,4 hectares de zone d'éco-pâturage, fermée au public** mais entourée d'un chemin d'observation, pour permettre le développement de nouvelles espèces végétales et limiter l'expansion d'espèces invasives. Cette zone redeviendra à terme boisée de façon naturelle.
- **1,1 hectare pour une zone d'activités ludiques** (poney-club et parcours d'accrobranche), créée dans un second temps.
- Les 20 hectares restants seront complètement fermés au public et sanctuarisés, permettant ainsi au bois, aujourd'hui à un stade de développement jeune, de devenir mature. **De plus après les travaux, un hectare sera reboisé.**
- Du point de vue écologique, le projet permettra **de limiter l'expansion d'espèces invasives**

comme la Renouée du Japon et offrira un équilibre entre des espaces verts respectueux de l'environnement ouverts aux habitants, la préservation de la biodiversité et d'une nature spontanée.

Ensuite, si les grandes orientations sont connues, le fil du dialogue ne doit pas être rompu. Il s'agit de continuer à prendre en compte les préoccupations de chacun.

La Corniche des Forts doit permettre aux habitants du territoire d'avoir accès à de nouveaux îlots de fraîcheurs et de respirations dans un territoire qui en manque cruellement.

La poursuite des travaux de sécurisation du site permettra d'offrir aux habitants du territoire, aux Sequano-Dyonisiens, un nouvel espace naturel accessible.

Ce projet peut être l'opportunité d'une écologie concrète qui bénéficie aux habitants et remet la nature au cœur des villes !

Corinne VALLS

Maire, Vice-présidente du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Stéphane TROUSSEL

Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Contacts presse

Ville de Romainville : Cyril Anthéaume: 01 49 15 55 49 / 06 14 18 59 15 / cantheaume@ville-romainville.fr

Département de la Seine-Saint-Denis : Antoine Delangre-Marini : 01 43 93 93 47 / 06 79 89 83 29